



RÉUNION PUBLIQUE

VENDREDI 30 MARS

18 h 30 à la Salle Polyvalente



PARTICIPATION CITOYENNE

Depuis quelques années la Gendarmerie et la Préfecture proposent aux communes de souscrire à un Protocole visant à renforcer la prévention de la délinquance de proximité en s'appuyant sur la population.

Ce dispositif, appelé Participation Citoyenne, s'appuie sur un réseau de personnes volontaires (jeune majeur, retraité, actif, sans activité professionnelle, salariés en horaires décalés,...), répartis sur l'ensemble de la commune, idéalement un par quartier. Ces référents identifiés en tant que tel auprès de la Gendarmerie, sont connus uniquement d'elle et du Maire.

Ils sont amenés à signaler à la Gendarmerie, tout fait potentiellement répréhensible, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, tel que faux démarchages, tentatives d'escroqueries, cambriolages, et ainsi de protéger les plus faibles d'entre nous, notamment les personnes âgées, d'agissements malveillants, pour éviter la commission d'une infraction et ou de faciliter l'enquête si malheureusement elle a eu lieu.

Ainsi, Le Conseil Municipal organise une réunion publique, pour apporter de plus amples renseignements sur ce qu'est la « **Participation Citoyenne** ».

Ce projet vous sera exposé le 30 mars 2018 à 18h30 en salle polyvalente, par la Gendarmerie Nationale, en présence de Monsieur le maire et des membres du conseil municipal.

Toute personne intéressée pour devenir référent pourra ensuite, se faire connaître auprès de Monsieur le Maire.

Face aux délinquants, nous ne serons jamais assez.

La participation citoyenne concerne tout le monde et appelle chacun à se mobiliser, qu'il souhaite ou non être référent.